

# MAIRIE DE MONPAZIER

## Compte rendu de réunion du conseil municipal Séance du vendredi 21 janvier 2022 - 18 H

-----

Présents : Mmes Josiane Taudière, Christel Rouberties, et MM. Christian Lavarenne, Fabrice Duppi, Pascal Crinière, Guillaume Levert.

Absent excusé : MM. Alain Berlioz (procuration à Josiane Taudière)

Absents : Mme Mégane Chantal, Jean-Christophe Lorblancher.

Secrétaire de séance : Josiane Taudière.

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des remarques sur le compte rendu du 10 novembre 2021 et le soumet à l'approbation. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

### ORDRE DU JOUR

#### D01 Recensement de la population // taux horaire indemnité de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe que le recensement de la population se déroule du 20 janvier au 19 février 2022. Un agent recenseur a été nommé par arrêté en date du 04/01/2022. Il aura pour mission de :

- Suivre deux formations obligatoires
- Effectuer une tournée de reconnaissance des adresses du village
- Recenser les logements et les habitants
- Suivre l'avancement des réponses par internet et prendre rendez-vous pour récupérer les questionnaires
- Rendre les bulletins et faire le bilan.

Pour toutes ces fonctions, monsieur le Maire propose de rémunérer l'agent recenseur au taux horaire du smic soit 10€ 57 par le nombre d'heures effectuées.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

#### D02 Centre de Gestion // Convention d'adhésion au pôle Santé et Sécurité au travail 2022-2024.

Vu l'article 108-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, actant l'obligation pour les collectivités et des établissements de disposer d'un service de médecine préventive, soit en créant leur propre service, soit en adhérant aux services de santé au travail interentreprises ou assimilés, à un service commun à plusieurs collectivités ou au service créé par le Centre De Gestion, monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive ; pour ce faire, il propose de renouveler l'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG24 et porte à la connaissance des membres présents, les dispositions de la convention d'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CDG de la Dordogne pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **D03 Eglise // Avenant n° 1 moins value Lot anti-termite**

Monsieur le Maire informe que l'entreprise STAD du lot n° 5 "anti termite", propose par avenant des modifications de prestations entraînant une moins-value de 300€ HT du marché de base en Tranche unique.

Il rappelle aussi que plusieurs infiltrations sont présentes sur le toit de l'église et propose un démoissage en attente de prévoir une autre tranche de travaux.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **D04 Personnel // Modification du nombre d'heure hebdomadaire d'un agent technique portant suppression et création d'emplois au tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire informe qu'un agent technique a demandé à diminuer son temps de travail hebdomadaire afin de travailler dans une autre collectivité (SIVOS de Monpazier) à raison de 20h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> février 2022. Son temps de travail au sein de la commune de Monpazier passerait de 35h à 15h/semaine.

Il conviendra de créer un nouveau poste en remplacement de cet agent technique dans le cadre des Contrats PEC.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

### **05 Travaux de réaménagement de l'ancien presbytère en trois logements communaux conventionnés // Demande de subventions.**

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation du logement de l'ancien presbytère et donne la parole à monsieur Christian Lavarenne, qui présente l'étude de faisabilité de l'ATD. Celle-ci propose une rénovation et une transformation en trois logements locatifs conventionnés plus petits.

De nombreux travaux sont nécessaires (toiture, isolation, remises aux normes...) ainsi que d'installer un système de chauffage énergétique et économique dans le respect de l'environnement et selon la réglementation thermique sur l'existant.

Le coût total de l'opération est estimé à 441 150.00€ HT.

Il précise qu'en créant des logements conventionnés, on pourrait obtenir des subventions plus importantes.

Monsieur le Maire propose de demander dans un premier temps les subventions aux divers organismes et de revoir l'étude de faisabilité pour ne créer que deux logements, ce qui réduirait le montant des travaux.

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le projet de créer des logements conventionnés
- Sollicite l'Etat au titre de la DETR au vu du montant de travaux subventionnable de 380 104.00€ à hauteur de 45%.
- Sollicite le Département pour une subvention de 41 750.00€, et à conventionner ces logements à l'APL,
- Sollicite la Région pour une subvention de 30 000.00€.

### **D06 Réhabilitation de l'ancien presbytère // choix de l'architecte**

Dans la continuité du projet, monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de choisir un architecte, pour la mission de maîtrise d'œuvre. Trois bureaux ont été contactés :

- Enrico Realacci à 24170 Belvès fait une proposition d'un montant d'honoraire forfaitisé de 39 600€ HT sur la base d'une estimation de travaux de 357 000€ HT.  
Dans son offre, il propose des solutions alternatives afin de baisser le coût des travaux.
- Valérie Auroux à, 47210 Villeréal a fait une proposition d'un montant d'honoraires non forfaitisés de 39 600€ HT sur la base de son estimation de travaux à 367 250 € HT.

- Marine Crespy à 24540 Biron a fait une proposition d'un montant d'honoraires non forfaitisé de 39 600€ HT sur la base de l'estimation de travaux de l'ATD de 440 000€ HT.

Après délibération et comparaison des offres le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Décide de retenir le bureau d'architecture ERA Enrico Réalacci de Belvès afin de réaliser la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation de l'ancien presbytère, pour un montant de 39 600€ maximum. Aucune majoration ne sera appliquée en cas d'augmentation du coût des travaux.

### **D07 Aire de camping-car // nouvel aménagement et mise en place d'une borne à eau**

Monsieur le Maire rappelle que l'aire de camping-cars située à la Douelle Nord propose 11 emplacements et que la mairie met à disposition gratuitement l'eau. Il laisse la parole à Monsieur Pascal Crinière pour présenter le sujet.

Il rappelle que selon le comptage réalisé par monsieur Alain Berlioz sur une année, 2804 camping-caristes ont passé au moins une nuit à Monpazier, ce qui augmente le nombre de touristes mais aussi la consommation d'eau.

Il serait nécessaire d'implanter une borne d'accès qui serait payable par le camping-cariste au moyen de carte bancaire.

Plusieurs devis ont été demandés et l'entreprise EURORELAIS de la société Trigano a proposé son offre pour 8 447.60€ HT, avec maintenance comprise pour une année.

Monsieur le Maire propose d'implanter une borne d'accès à l'aire de camping-cars.

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de choisir le devis de EURORELAIS de la société Trigano pour 8 447.60€ HT et propose de solliciter le département pour une subvention à hauteur de 25%.

Monsieur Pascal Crinière propose aussi de réaliser un chemin stabilisé pour faciliter l'accès des camping-cars sur le terrain enherbé pour augmenter les places de stationnement, par un décaissement et pose de calcaire qui devra être opérationnel en avril.

Accord du conseil municipal.

### **D08 Médiathèque // choix des entreprises**

Monsieur Christian Lavarenne rappelle le projet de rénovation de la Médiathèque.

Il présente le plan de financement comme suit :

	Dépenses HT	Recettes
Travaux (dont 4 100€ sans TVA)	76 116.16€	
Subvention Etat DGD		44 018.00€
Région		14 123.00€
Département		8 766.30€
Fonds propres		9 208.86€
TVA		2 593.00€
Total à financer		11 801.86€

Il informe avoir contacté plusieurs entreprises afin de recevoir leurs offres mais compte tenu de leur disponibilité, certaines n'ont pas souhaité répondre à notre demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité opte pour les entreprises suivantes :

<b>Informatique</b>	<b>HT</b>	<b>Retenu</b>
CDN informatique	7 426.80	
BSI informatique	6 496.16	<b>6 496.16</b>
<b>Travaux électricité</b>		
Electricité EDIF	5 034	<b>5 034</b>
<b>Plomberie</b>		
Alglave	4 093	<b>4 093</b>
<b>Cloisons peinture</b>		
Barrière	10 652	
Testut	9 018	<b>9 018</b>
<b>Vitrierie</b>		
Vergnes	2 355	
Bersson (exonéré de TVA)	2 440	<b>2440</b>
<b>Ferronnerie rampe</b>		
Guerin Molières	1 660	<b>1 660</b>
<b>Mobilier</b>		
Schlapp Möbel france	47 870	
Mobidecor Borgeaud	36 677	<b>36 677</b>
DPC	42 018	
<b>Divers</b>		
Fournitures de bureau burolike	1 061	<b>1 061</b>
Four réfrigérateurs conforama	441	<b>441</b>
Machine à café (MC distribution)	449	<b>449</b>
défibrillateur	1 300	<b>1 300</b>
<b>Collections et divers</b>		
Grain de lire (livres)	342	<b>342</b>
Collections (livres)	5 500	<b>5 500</b>
Jeux (ludothèque)	440	<b>440</b>
sono	1 165	<b>1 165</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>76 116.16</b>

### **D09 Communication //présentation des offres des agences pour le nouveau site internet**

Monsieur le Maire informe que le site internet de la Mairie et du Bastideum doivent être renouvelé et donne la parole à Monsieur Guillaume Levert responsable de la communication et en charge du projet.

M Guillaume Levert donne à l'ensemble du conseil la présentation et l'analyse détaillée des offres des agences candidates au projet de création du nouveau site internet de Monpazier.fr (et Bastideum.fr).

- 1 dossier des agences de 12 pages édité par Guillaume LEVERT (brief stratégique, créatif et technique) envoyé aux agences sollicitées
- 12 agences ont été sollicitées (en Gironde, en Dordogne, en Lot-et-Garonne)
- 4 agences locales ont répondu (en Dordogne)
  - ARTE FACT à Périgueux
  - MAMOUT à Monpazier
  - Collectif WOODY de Capdrot
  - FASM graphic désign de St Marcory

Il présente sous forme de powerpoint chaque agence avec les points forts et les points faibles donnant à chacun une note sur la présentation, l'originalité, et la proposition pour mettre en valeur Monpazier et le Bastideum.

Une première estimation a été faite :

- ARTE FACT à Périgueux : 6 940€ HT
- MAMOUT à Monpazier : 14 990€ HT
- Collectif WOODY de Capdrot : 22 100€
- FASM graphic désign de St Marcory : 3 900€ HT

2 agences ont été retenues par les membres du Conseil Municipal pour être les finalistes dans la sélection de l'agence chargée de la création du nouveau site internet Monpazier.fr (et Bastideum.fr)

- MAMOUT à Monpazier
- Collectif WOODY de Capdrot.

Afin de réduire le coût, Monsieur Levert propose de participer dans la réalisation du site.

Monsieur le Maire informe qu'une subvention de la Région a été attribuée pour la communication au titre du Cluster Ruralité.

Ces deux agences étant en concurrence, une phase de négociation va être demandée afin de réduire le montant des prestations.

Une réunion de commission du Conseil municipal sur ce sujet est prévue le 1<sup>er</sup> février à 18h.

Fin de séance : 21h 30